

PROFESSEUR RESSOURCE « TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME » TSA

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré - CAPPEI ou 2 CA-SH souhaité
Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur. Connaissance des élèves avec des TSA.

Lieu d'exercice : Direction des services départementaux de l'Education nationale des Alpes-Maritimes.

Date de prise de fonction : rentrée scolaire 2025

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif sous réserve du titre requis

Conditions de rémunération : Indemnité fonctions particulières 73.90 euros – Indemnité missions particulières 208.33 euros.

Organisation du temps de travail : Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).

Description des missions : Au sein d'un réseau académique, le professeur-ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions en département sous la responsabilité de l'inspecteur du service départemental de l'école inclusive dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

Conseil et accompagnement des enseignants : Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA. Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.

Mise en disposition de ressources au service des adaptations scolaires : Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils adaptés aux élèves avec TSA. Il élabore des outils adaptés aux élèves avec TSA notamment.

Intervention en formation initiale et continue : Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

Compétences et qualités requises : Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Capacité à travailler en équipe et en partenariat. Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : Monsieur l'IEN en charge du Service départemental de l'école inclusive- adresse mail : ien-06.ash@ac-nice.fr

Procédure de candidature: candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes Maritimes et simultanément à la DIPE (appelcandidature1degre06@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.